

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part aux délibérations : 14

Date de la convocation : 16 novembre 2009

Date d'affichage : 19 décembre 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
-oOo-**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUTIER Noël, Maire.

Etaient présents : BEUST Pierre, BUREAU Laurent, GOSSET Françoise, HERICHER Jean-Louis, LANDEMAINE Delphine, LEGOUPIIL Colette, LE PELLEY Yves, LEREVEREND Christian, NICAISE Stéphane, OUTIN Nathalie, THOBIE Guy, TOISON Christine, VIENNE Gérard.

INFORMATIONS

*** ramassage scolaire :**

Monsieur le Maire annonce, qu'avec l'accord du Conseil Général, le bus scolaire s'arrête depuis le mercredi 18 novembre 2009, à l'arrêt de bus situé au rond-point du Ronceray. Stéphane NICAISE intervient en disant que le stationnement du bus dans le rond-point est dangereux et Laurent BUREAU acquiesce en évoquant le critère « sécurité ». Colette LEGOUPIIL précise que ce changement s'est effectué suite à une demande très forte de la part des administrés de Sainte-Honorine. Elle ajoute que cela fait plaisir de voir les enfants abrités. Stéphane NICAISE s'étonne du manque d'information concernant l'affichage des horaires de bus quand il y a des changements.

*** remplacement de Pascal DELASALLE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Pascal DELASALLE est, à nouveau, en arrêt de travail pour une durée d'environ trois semaines et annonce qu'il a demandé à Olivier PATRY de travailler jusqu'au 30 novembre 2009 inclus plutôt que prendre ses seize jours de congés, qu'il a acquis, étant donné, qu'en plus, Jacky GAUMONT est en congé « paternité ». Monsieur le Maire demande, l'accord du Conseil Municipal pour que lui soient payés ses congés. (voir délibération ci-après)

*** dates à retenir :**

Monsieur le Maire énonce les dates à retenir pour 2010 :

* 25 novembre 2009 : de 14 à 18 heures restitution de l'enquête assises des territoires ruraux à l'école de management – 9 rue Claude Bloch à Caen.

* 9 janvier : inauguration de la salle polyvalente – vœux du Maire – soirée organisée par les associations
Responsables : Nathalie OUTIN et Patrick CLOUARD

* 7 février : loto du comité de jumelage

* 7 mars : repas des aînés

*** Protection des forages d'Evrecy (forage F1 et F2 La Prébende et Les Longues Acres) et de la source de Flagy à Sainte-Honorine-du-Fay :**

Monsieur le Maire annonce qu'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du syndicat d'eau d'Evrecy sur ce dossier, se déroulera du 30 novembre 2009 au 4 janvier 2010 inclus. Le dossier sera consulté à la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public. D'autre part, il précise que le commissaire-enquêteur, madame BARBEY, géographe-cartographe, sera présente à la mairie, le mardi 15 décembre 2009 de 16 h 30 à 18 h 30, afin de

recevoir les observations des intéressés.

Enfin, Monsieur le Maire explique que la délibération, précisant la position du Conseil Municipal sur ce dossier, devra être prise lors d'une prochaine séance et pas avant le 30 novembre 2009, date de début de l'enquête.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la clôture de l'enquête, celui-ci souhaitant connaître les remarques des intéressés avant de délibérer à ce sujet. Cette formalité sera effectuée au plus tard le 19 janvier 2010, réglementairement, les avis devant être transmis dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête pour être recevables.

* **réforme des collectivités territoriales** :

Monsieur le Maire remet le courrier, reçu du Ministère de l'Intérieur, destiné à tous les conseillers municipaux, concernant la réforme des collectivités territoriales. Il évoque les points importants de cette réforme, notamment le rôle du conseiller territorial qui remplacerait le conseiller général et le conseiller régional. Il ajoute qu'en 2014, ce seront environ 3000 conseillers territoriaux qui se substitueront aux quelques 6000 conseillers généraux et régionaux actuels. Il ajoute, qu'en matière d'intercommunalité, la réforme obligera à une élection au suffrage universel direct des délégués de communes au sein des conseils communautaires, et que le scrutin de liste s'appliquerait aux communes de plus de 500 habitants.

* **réunion des Maires du Calvados** :

Il explique ensuite qu'il s'est rendu à la réunion de l'association des Maires du Calvados, le 9 novembre 2009, et précise que les élus des différentes communes ont dialogué avec monsieur LARCHER, président du sénat.

Les élus ont les mêmes craintes et l'opinion est unanime en ce qui concerne les mauvais côtés de la réforme des collectivités territoriales.

Concernant la suppression de la taxe professionnelle, celle-ci sera intégralement compensée en 2010. A partir de 2011, une enveloppe globale, d'un montant identique au total des sommes qui étaient perçues par les communes, sera répartie entre les communes.

* **stage de Dylan BODIN** :

Monsieur le Maire annonce que Dylan BODIN de l'ITEP de Champ-Goubert d'Evrecy, effectue un second stage « espaces verts », du 13 novembre 2009 au 04 décembre 2009, trois après-midi par semaine. Il précise qu'il est en possession d'une convention de stage. La délibération précédente ne précisant pas les dates de stage, Monsieur le Maire signale qu'il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau.

* **recensement de l'agriculture** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de l'agriculture 2010 aura lieu du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011. L'objectif est de recenser tous les agriculteurs, comptabiliser tous les animaux et toutes les productions. Le but est également d'étudier les comportements en matière d'agriculture. Monsieur le Maire précise qu'il faut désigner des membres pour former la commission consultative. Il évoque les noms de trois administrés de la commune. Certains conseillers municipaux signalent qu'il serait peut-être souhaitable que soient choisies des personnes n'habitant pas la commune. Monsieur le Maire répond que ces personnes doivent, au contraire, bien connaître la commune afin de faire un recensement efficace.

* **divers** :

Monsieur le Maire termine, en précisant que la commission de la liste électorale doit se réunir. La date sera fixée en fin de séance.

DELIBERATIONS

VENTE DE TERRAINS LOUISIANE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente, au profit de la société Partelios Habitat, pour un montant de 348 150 euros T.T.C., de deux terrains d'une superficie de 2 122 m² et de 993 m², extraits de la parcelle cadastrée section AE N°23 (parcelle n°3 du lotissement Résidence Louisiane) selon le plan joint, en vue de la construction de 11 logements conformément au permis de construire N°014 592 09 P 3, accordé le 8 octobre 2009 et affiché le 19 octobre 2009 sur le terrain lui-même.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents y afférents, dès le 19 décembre

2009, fin du délai légal de recours des tiers, égal à deux mois suivant l'affichage de l'arrêté de permis de construire sur le terrain.

SALLE POLYVALENTE

- règlement intérieur et convention de location:

Après avoir pris connaissance de la proposition de règlement intérieur et de convention de location de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accepte le contenu et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits documents avec les utilisateurs de la salle.

- tarifs 2009-2010 :

Annule et remplace les délibérations en date du 15 mai et 26 juin 2009

Le règlement intérieur et la convention de location de la salle polyvalente ayant été acceptés dans leur intégralité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les tarifs, les modifications et ajouts ci-dessous.

GRANDE SALLE	COMMUNE	HORS-COMMUNE
Vendredi (1 jour ou 1 repas)	150 €	400 €
Week-end	250 €	700 €
Vendredi AM samedi dimanche	300 €	750 €
Semaine (1 soirée ou 1 repas)	100 €	250 €
Jour férié (*)	150 €	400 €
Jour supplémentaire	100 €	250 €
PETITE SALLE	COMMUNE	HORS-COMMUNE
Semaine (du lundi au vendredi)	50 €	100 €

(*) Le montant de la location applicable est celui du tarif week-end lorsque la salle est louée pour une veille de jour férié.
(exemple : 31 décembre)

En cas de location, en semaine ou le week-end, de la grande salle avec la petite salle, un supplément de 50 € sera ajouté au prix de la location.

En ce qui concerne les réservations prises l'année N pour l'année N+1, les tarifs applicables sont ceux indiqués lors de la signature de la convention de location.

La confirmation de réservation de la salle sera assujettie au règlement d'arrhes, dont le montant est égal à 30 % du montant total de la location. Le solde sera versé au plus tard lors du retrait des clés.

Les charges relatives aux consommations d'eau, d'électricité et de gaz, seront calculées en fonction des consommations réelles suivant les index relevés.

Le montant de la caution est fixé à 1000 €.

AVENANT MARCHE PEINTURE SALLE POLYVALENTE

L'entreprise Peinture PIERRE de Carpiquet (Calvados) ayant fourni des devis erronés concernant les moins-values, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attendre les devis corrects afin de délibérer à ce sujet.

DEFENSE INCENDIE SALLE POLYVALENTE

La commission de sécurité a donné, le 17 novembre 2009, un avis défavorable à l'ouverture de la salle polyvalente au public, en raison de l'absence d'une borne à incendie, à moins de 150 mètres.

Le Conseil Municipal étudie le devis de la société CISE TP Nord Ouest de Garcelles Secqueville (Calvados) relatif à l'extension du réseau d'eau potable et à la pose d'un poteau incendie pour la salle polyvalente, avec raccordement sur la canalisation alimentant la borne à incendie du lotissement le Ronceray.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis d'un montant de 18 232,78 euros T.T.C, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à le signer. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Général, une subvention, au titre de l'aide aux communes rurales, à hauteur de 40 % du coût H.T. des travaux qui s'élève à 15 244,80 €.

MODIFICATION REGLEMENT CIMETIERE

Le Conseil Municipal étudie la demande d'un habitant de la commune concernant la fixation d'une urne sur un tombeau existant dans le cimetière. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et décide que soit ajouté, dans le règlement intérieur du cimetière, daté du 31 mars 2007, un neuvième article dans le titre « INHUMATIONS », libellé comme suit :

Article 9 : la pose d'urne(s), sur la partie verticale du tombeau, est autorisée, sous réserve qu'elle(s) soi(en)t bien fermée(s) et scellée(s). Elle n'est possible que si les formalités, concernant l'achat ou le renouvellement de la concession, ont été effectuées et que si l'emplacement choisi contient déjà un ou des corps.

HABILITATION ELECTRIQUE DE DEUX AGENTS

Colette LEGOUPIL présente la convention de formation professionnelle « habilitation électrique » de deux agents, messieurs Marcel FOUQUES et Jacky GAUMONT, d'une durée d'une journée, dispensée par le Centre de Santé et de Prévention (CESAP) d'Hérouville Saint Clair (Calvados) le 18 novembre 2009. La participation financière de la commune s'élève à 130 euros H.T. par agent, soit 310,96 euros T.T.C. pour deux (2) agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions de ladite formation souhaitée par ces deux (2) agents et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme désigné ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 26 juin 2009

PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité, pour l'année 2009, à tous les agents titulaires et à l'agent non titulaire et sous contrat, une prime de 150 € bruts sous forme d'indemnité pour les agents titulaires et l'agent non titulaire pour besoin occasionnel (I.E.M.P. voir délibération ci-dessous) et d'heures complémentaires pour les agents sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (certificat du maire).

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire et à la commission du personnel de réfléchir aux différentes possibilités et aux critères d'attribution des primes pour 2010.

INDEMNITES D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE (I.E.M.P.) OU MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'I.E.M.P. aux agents communaux de toutes les catégories d'emplois, titulaires et non titulaires et que le versement de cette indemnité se fera par périodicité annuelle.

Le Conseil Municipal fixe le coefficient à appliquer, pour l'année 2009, au montant forfaitaire annuel spécifique à chaque cadre d'emplois. Pour la secrétaire de mairie titulaire, le coefficient de 0,10932 donne une indemnité brute de 150 € pour un montant annuel de référence de 1 37204 € ; pour l'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, le coefficient de 0,12778 donne une indemnité brute de 150 € pour un montant annuel de référence de 1 17386 € ; pour l'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire, le coefficient de 0,13119 donne une indemnité brute de 150 € pour un montant annuel de référence de 1 143,37 ; pour les six adjoints techniques de 2^{ème} classe titulaires et pour l'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, sous contrat pour besoin occasionnel, le coefficient de 0,13119 donne une indemnité brute de 150 € pour un montant annuel de référence de 1 143,37 € .

Le montant total de l'I.E.M.P. s'élève donc à 1500 euros. Les crédits ont été votés au budget 2009 et par décision modificative budgétaire.

REMBOURSEMENT D'UN AGENT POUR VISITE MEDICALE POIDS-LOURDS

Le Conseil Municipal étudie la demande de remboursement émanant de monsieur Marcel FOUQUES, adjoint technique, concernant les honoraires médicaux qu'il a payés pour la visite médicale poids-lourds, qu'il a effectuée le 27 octobre 2009, dont le montant s'élève à 24,40 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui rembourser cette dépense.

PAIEMENT CONGES AGENT REMPLACANT ET POUR BESOIN OCCASIONNEL

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser à monsieur Olivier PATRY, l'indemnité compensatrice de congés payés, soit 10 % des salaires bruts qui lui ont été versés du 27 avril au 30 novembre 2009 (agent remplaçant et pour besoin occasionnel - entretien voirie, espaces verts et bâtiments communaux) soit 954,22€. En effet, ce dernier n'a pu prendre ses congés durant cette période, en raison des besoins du service.

FRAIS DE MISSION DES AGENTS

Pour le suivi de formations, à la demande de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser les frais de mission des agents, à savoir les frais kilométriques et de restauration, conformément aux barèmes en vigueur.

CONVENTION ATESAT (2010-2012)

Le Conseil Municipal étudie la convention ATESAT, proposée par la DDEA du Calvados, Délégation territoriale de Caen, relative à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement du territoire et de l'habitat, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée de trois ans. La convention de base ayant été signée par la communauté de communes Evrecy Orne Odon, la commune bénéficie d'un taux d'abattement de 70 % du coût de la mission. La convention comprend un forfait de base, regroupant des missions dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de la voirie. Des missions complémentaires, options à prendre en fonction des besoins de la commune, peuvent être ajoutées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, le forfait de base et la gestion du tableau de classement de la voirie communale, comme mission complémentaire. Le montant du forfait de base s'élève à 309,22 € et celui de la mission complémentaire à 15,46 € soit un total de 324,68 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

En vue du recensement de la population qui doit débiter le 21 janvier 2010, la commune doit recruter deux ou trois agents recenseurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que trois agents recenseurs seront recrutés. Après étude des différentes candidatures, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au recrutement de mesdames DA SILVA Myriam, JACQUELINE Florence et mademoiselle DERENEMESNIL Laetitia.

ACHAT DEFIBRILLATEURS

Le Conseil Municipal étudie les différentes possibilités d'achat de défibrillateurs, notamment la proposition de la communauté de communes Evrecy Orne Odon, qui consisterait à faire un achat groupé, ainsi que diverses propositions de fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par dix (10) voix pour l'achat de deux défibrillateurs et quatre (4) voix pour l'achat d'un seul défibrillateur, à la majorité des voix, donne un accord de principe à l'achat de deux défibrillateurs. Les conditions d'achat seront revues ultérieurement.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SECURITE ROUTIERE

Suite au courrier reçu de la Préfecture, cellule sécurité routière, un élu correspondant doit être désigné par le Conseil Municipal.

Madame Colette LEGOUPIL s'étant proposée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la nommer déléguée sécurité routière.

FORMATION D'UN ELU

Le Conseil Municipal étudie et accepte, à l'unanimité, la demande de formation de Laurent BUREAU, dispensée par le Comité de Formation Agricole et Rurale situé à Colombelles (Calvados), ayant pour thème « conduite de projets – niveau 2 ». La durée de cette formation d'une (1) journée se déroulera le 16 décembre 2009. La participation financière de la commune est fixée à 190 euros (- 10 % de remise pour plus de trois (3) formations dans l'année).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions de la formation souhaitée par cet élu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme désigné ci-dessus.

CONTRAT FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat qu'il a reçue de FRANCE TELECOM concernant un abonnement téléphonique pour la nouvelle salle polyvalente, avec sélection modulable d'appels limitée aux appels d'urgence, pour un montant mensuel de 18,30 euros HT, soit 21,89 euros TTC. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer, avec France Telecom, le contrat, qui a pris effet le 22 octobre 2009.

DATES A RETENIR :

- * commission budget : lundi 7 décembre 2009 à 20 h 30
- * commission liste électorale : mercredi 2 décembre 2009 à 18 h
- * commission communication : mardi 24 novembre 2009
- * commission personnel communal : mercredi 9 décembre 2009 à 20 h 30

QUESTIONS DIVERSES

- PANNEAU PUBLICITAIRE

Christian LEREVEREND pose la question de savoir quand le panneau publicitaire, situé rue du Général Revel de Bretteville, va être déplacé.

Guy THOBIE précise qu'il va recontacter la société Apic, afin que le nécessaire soit fait, celle-ci s'étant engagée à le déplacer. Un plan de la commune sera affiché sur ledit panneau.

- SECURISATION TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal précise qu'une sécurisation de l'ensemble doit être effectuée sur le terrain communal, situé rue du Général Revel de Bretteville, récemment acquis par la commune, avant de commencer la démolition du bâtiment, implanté sur ce terrain.

- PORTE-VELOS

Christian LEREVEREND demande quand aura lieu l'installation des porte-vélos prévus à la mairie.

Guy THOBIE informe qu'une étude est effectuée pour choisir l'emplacement approprié.

- CONTAINERS TRI SELECTIF

Christian LEREVEREND évoque la nécessité de mettre à disposition des utilisateurs de la salle polyvalente des containers pour le tri sélectif. **Gérard VIENNE** informe qu'un emplacement pourra être déterminé pour ces containers, après aménagement du terrain derrière la salle. De plus, cet aménagement permettrait aux bus de stationner à cet endroit plutôt que sur le parking de la place **FOURAY**.

- ABRI BUS

Christine TOISON précise que l'abri bus situé à Longchamps aurait besoin d'être repeint. **Guy THOBIE** précise que les agents communaux effectueront cette tâche prochainement.

- MOBILIER ANCIENNE SALLE POLYVALENTE

Les chaises de l'ancienne salle polyvalente ont été transportées, à la nouvelle salle, par les agents communaux. Les tables et les bancs vont être réparés, dans la mesure du possible, et peuvent toujours être loués.

- ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Quand les décorations de fin d'année vont-elles être installées ?
Les agents communaux vont installer les guirlandes prochainement.

- LAVOIR

Certains membres du Conseil Municipal font remarquer des rassemblements fréquents de jeunes, au lavoir situé rue du Hom. Ils suggèrent l'installation d'un éclairage, avec détecteur de présence, afin d'en limiter la présence intempestive.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au :

- vendredi 8 janvier 2010 à 20 H 30
- vendredi 29 janvier 2010 à 20 H 30

Pour Extrait Conforme au Registre,

Le Maire,

Noël VAUTIER